



Report d'audience et frais de déplacement

Par **jerome82**, le **15/06/2013** à **15:00**

Bonjour,

Voilà, il se trouve que je vis en Bretagne depuis la fermeture de mon entreprise il y a plusieurs mois; entreprise dont l'activité se situait en Picardie.

Cette semaine, j'ai été convoqué au tribunal du commerce de Soissons, je m'y suis donc rendu, ce qui fait environ 1500km aller-retour, et évidemment, le coup classique, le jour de l'audience la partie adverse n'est pas présente et il y a report d'audience.

J'aimerais juste savoir si il est possible de percevoir un "remboursement" ou une "compensation" pour les frais de déplacements qui s'élèvent tout de même à plus de 300€. Ce qui fera évidemment plus de 600€ car je devrai y retourner pour le second rdv, avec la crainte que cela se reproduise...

Merci de votre réponse.

Cordialement